



Organisations syndicales représentatives des employeurs

UNGE/SNEPPIM/CSNGT

Organisations syndicales représentatives de salariés

CFTC/CFDT/CGT

Coprésidents

UNGE Collège employeur

Synatpau CFDT Collège salarié

Secrétariat de la CPPNI

Délégué Général APGTP

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CPPNI DU 25 AVRIL 2019

APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé par les partenaires sociaux

II. APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé à l'unanimité.

III. RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CPNEFP, DES SOUS-COMMISSIONS, CPGRP, CPPNII

IV. PROJET D'ACCORD CONTRAT DE CHANTIER

DECISION

Les partenaires sociaux effectueront une relecture finale du projet d'accord sur les contrats de chantier.

V. ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT ANNUEL DE BRANCHE

DECISION

Les partenaires sociaux établiront le rapport annuel de branche lors de la CPPNI du 23 mai 2019.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1. Question de la Coprésidence concernant les enveloppes budgétaires de la CPPNI

DECISION

Les partenaires sociaux valident les enveloppes budgétaires suivantes :

130 000 € pour le fonctionnement de 10 CPPNI en 2019.

52 000 € pour le fonctionnement des 13 CPR en 2019.

2500 € pour le fonctionnement de la sous-commission sécurité

2500 € pour le prestataire en charge d'une relecture juridique de la documentation sécurité

2. Champ d'application de l'OPCO Atlas concernant les DOM

DECISION

Les partenaires sociaux apporteront une réponse pour la prochaine CPPNI du 23 mai 2019